



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Generique-EDF-fait-des-modifications-sans-en-informer-les-autorites>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Générique : EDF fait des modifications sans en informer les autorités**

20 juillet 2021

France : Générique : EDF fait des modifications sans en informer les autorités

Les contrôles et essais périodiques des DUS de 20 réacteurs nucléaires concernés

Le communiqué d'EDF daté du 20 juillet 2021 n'est pas très clair et pas bien long. Mais on comprend que l'industriel a changé les manières de vérifier le bon fonctionnement de ses DUS (diesels d'ultime secours), sans demander l'autorisation ni même en informer l'Autorité de sûreté nucléaire. Huit centrales, Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent-sur-Seine, Paluel, Penly, Saint-Alban, regroupant 20 réacteurs nucléaires de 1300 MWe répartis dans toute la France sont concernées.

Les réacteurs nucléaires doivent toujours être alimentés en eau et en électricité, même lorsqu'ils sont à l'arrêt. Le combustible nucléaire et certains équipements doivent être refroidis en permanence, et les systèmes de surveillance - et de secours - ont aussi besoin d'électricité pour fonctionner. **Pas question de se retrouver sans électricité dans un réacteur nucléaire** (comme ce serait possible en cas de rupture des lignes électriques externes, après un tremblement de terre par exemple), sinon c'est l'accident grave assuré. C'est pourquoi un réacteur nucléaire dispose de plusieurs sources électriques de secours [1].

Les Diesels d'ultime secours (DUS) sont des sources électriques de secours qui ont été installées récemment par EDF ([avec beaucoup de retard](#)). Elles sont, contrairement aux autres sources électriques de secours déjà existantes, censées résister aux phénomènes extrêmes (séismes, inondations, explosions, vents violents...). C'est après la [catastrophe de Fukushima](#) qu'est apparue cette nécessité d'avoir, pour chaque réacteur nucléaire, un moyen de fournir de l'électricité durant quelques temps qui fonctionne aussi en cas d'une importante agression externe. Mais malgré leur nouveauté, **ces DUS sont déjà sujets à de nombreux problèmes**, notamment techniques, comme le révélait [un article](#) du média indépendant Basta ! en mars 2021.

Les sources électriques de secours sont si importantes pour les installations nucléaires que leur entretien, les vérifications régulières de leur bon fonctionnement, leur fréquences, la manière de les faire etc. sont strictement réglementés. Et ces programmes sont normalement vérifiés et validés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Toute modification, pour peu qu'elle soit considérée comme "notable", c'est à dire importante, doit être *a minima* signifiée par EDF à l'ASN, voire être validée par l'Autorité. Une démarche réglementaire qui n'est pas nouvelle. Pourtant, **l'industriel ne s'est apparemment pas posé de question quant il a modifié les programmes des essais périodiques à conduire sur les DUS de 20 réacteurs nucléaires. Ou alors, si questions il s'est posé, il y a mal répondu.**

Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent-sur-Seine, Paluel, Penly, Saint-Alban, huit centrales nucléaires sont concernées. **EDF ne précise ni quand ces modifications documentaires ont été faites, ni combien temps il lui a fallu pour se rendre compte du problème, ni ce qui a été modifié dans les programmes d'essais et de contrôles périodiques.** La méthode ? Les points à vérifier ? La périodicité ?

EDF n'explique pas non plus l'origine de ces erreurs : comment est-il possible que l'exploitant nucléaire français, à l'œuvre depuis des décennies, n'ait pas pensé ne serait-ce qu'à prévenir l'ASN alors qu'il s'agit de modifier des procédures réglementées ? EDF croit-il en capacité de mener sa barque - nucléaire - tout seul, sans demander quoique ce soit aux autorités, sans consulter personne ? Est-il si sûr de lui qu'il n'a pas besoin de demander à l'ASN son avis ?

Quand bien même il s'agirait d'un "honnête oubli", comment l'exploitant nucléaire peut-il méconnaître à ce point la réglementation applicable aux installations nucléaires ? **Comment se fait-il qu'EDF, responsable de 56 réacteurs nucléaires en fonctionnement sur l'hexagone, ne sache pas différencier quand il faut avertir ou pas les autorités, demander sa validation à l'ASN ou s'en passer ?**

On ne sait pas si finalement, l'Autorité de contrôle a accepté et validé les modifications voulues par EDF. On ne sait pas non plus quelles sont ces modifications qui résultent des premiers essais réalisés sur ces nouveaux équipements. **On sait juste que les faits ont été considérés comme significatifs pour la sûreté [2]** et qu'EDF a déclaré à l'ASN un incident générique le 15 juillet 2021, le classant au plus bas niveau de l'échelle de gravité [3].

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un événement significatif pour la sûreté à caractère générique de niveau 0 pour les réacteurs du palier 1300 MW

Événement sûreté

Publié le 20/07/2021

Tout au long de l'année, chaque centrale nucléaire réalise des essais périodiques afin de s'assurer du bon fonctionnement de ses matériels. **Les essais périodiques applicables aux Diesels d'Ultime Secours pour les centrales du palier 1300 MW (Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent-sur-Seine, Paluel, Penly, Saint-Alban) ont fait l'objet d'évolutions documentaires,** afin d'intégrer le retour d'expérience issu de divers essais.

Ces évolutions documentaires, au titre de la réglementation applicable pour les installations nucléaires de base, sont soumises à autorisation ou déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire lorsqu'elles sont notables. Un contrôle interne a mis en évidence que **certaines évolutions documentaires n'avaient pas respecté ces exigences.**

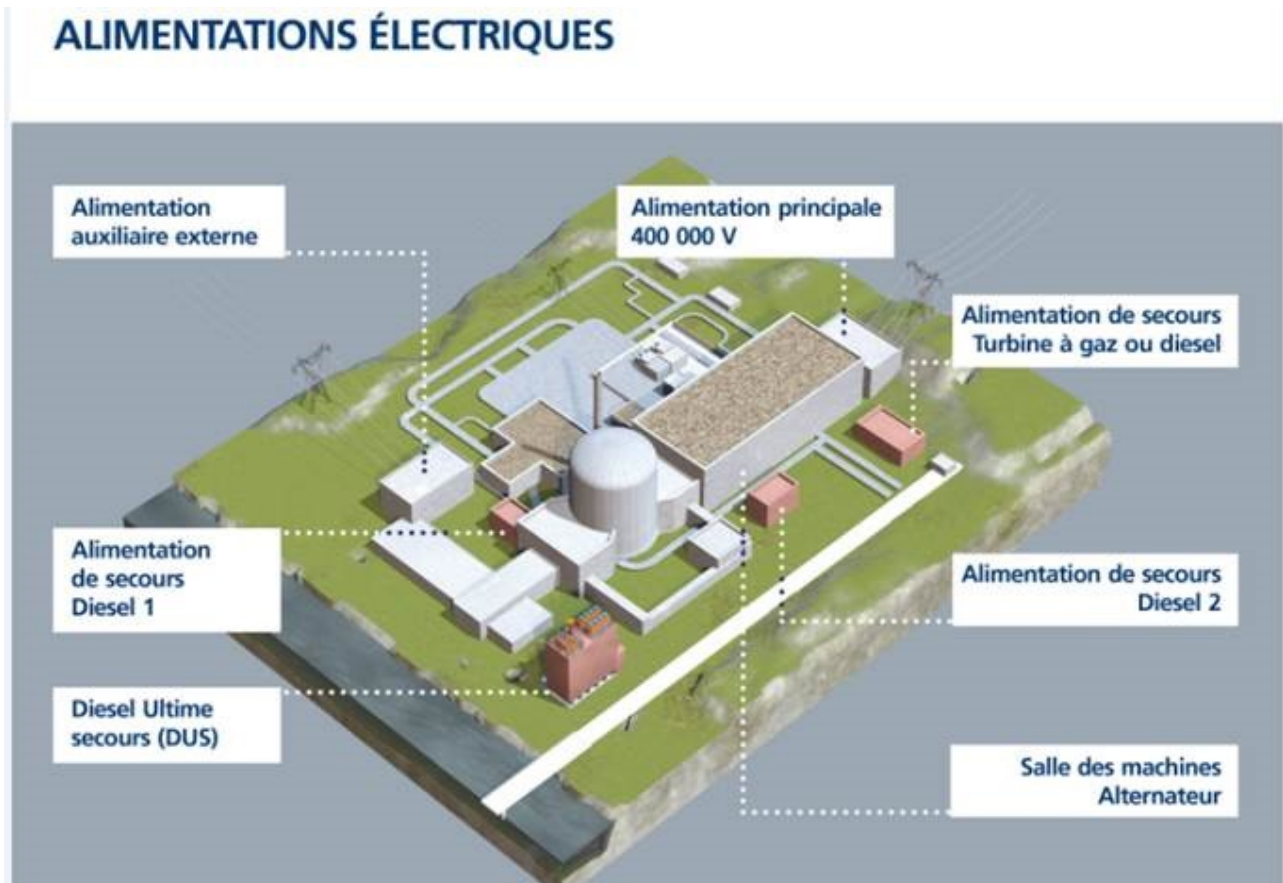
EDF a déclaré le 15 juillet 2021, auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif de

sûreté générique de niveau 0 sous l'échelle INES qui en compte 7, pour les centrales du palier 1300 MW : Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent-sur-Seine, Paluel, Penly, Saint-Alban.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-belleville/declaration-d-un-evenement-significatif-pour-la-surete-a-caractere-generique-de-niveau-0-pour-les-reacteurs-du-palier-1300-mw>

Notes

[1]



Source : EDF

[2] Les incidents ou accidents présentant une importance particulière en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement, sont dénommés « **événements significatifs** ».

<https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[3] **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](#) -

<https://www.asn.fr/Lexique/I/INES>